Nations Unies A/75/L.3

Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 7 de l'ordre du jour
Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Présentation de certains rapports en séances plénières à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, notant avec inquiétude la situation relative à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions appliquées à titre préventif à l'accès aux locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19, y compris les mesures de quarantaine :

a) Décide, sans que cela ne crée de précédent applicable aux futures séances plénières de l'Assemblée générale, que pendant la soixante-quinzième session, lorsque des mesures de quarantaine sont en vigueur, les personnes invitées à présenter des rapports au titre des points de l'ordre du jour intitulés « Rapport du Conseil des droits de l'homme », « Rapport de la Cour internationale de Justice », « Rapport de la Cour pénale internationale », « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres » et « Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux » pourront chacune présenter une déclaration préenregistrée, qui sera jouée dans la salle de l'Assemblée générale après introduction par le Président de l'Assemblée générale aux séances plénières concernées ;

b) Décide également qu'en plus des procès-verbaux des séances plénières, son président distribuera comme document de l'Assemblée, chaque déclaration préenregistrée faite par les personnes invitées à présenter des rapports au titre des points de l'ordre du jour mentionnés au paragraphe a) ci-dessus, qui sera jointe au procès-verbal de la séance.

20-13117 (F) 081020 091020

Merci de recycler